

Spécifications

Type de produit	Compte à terme. Les comptes à terme sont proposés par la S.A Crelan, un établissement financier belge, membre de la Fédération d'établissements de crédit 'Crelan', partie du Groupe Crelan. Le droit belge est d'application.
Condition	Être titulaire d'un compte à vue ou d'un livret de dépôt ouverts chez Crelan.
Devise	EUR
Montant	Minimum : 125 EUR (par après par saut de 0,01 EUR). Maximum : 500.000 EUR
Souscription	Tous les jours ouvrables.
Date de début	Date de la souscription.
Durées	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans.
A l'échéance	Le montant du compte à terme sera remboursé à la date d'échéance.
Informations	Toute information concernant le détail du produit ainsi que les conditions dans le Règlement Général des Opérations bancaires peuvent être obtenues gratuitement auprès de votre agent ou via notre site https://www.crelan.be/fr/particuliers/article/reglements . Il n'y a pas de document d'informations clés disponible pour ce produit.

Rendement

Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt est fonction de la durée de l'investissement choisie. Le taux est fixé pour toute la durée. Taux en vigueur à partir du 03/12/2025.																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux bruts</th> <th>Taux nets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 ans</td> <td>1,70%</td> <td>1,190%</td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>1,85%</td> <td>1,295%</td> </tr> <tr> <td>4 ans</td> <td>1,50%</td> <td>1,050%</td> </tr> <tr> <td>5 ans</td> <td>1,50%</td> <td>1,050%</td> </tr> <tr> <td>6 ans</td> <td>1,50%</td> <td>1,050%</td> </tr> <tr> <td>7 ans</td> <td>1,50%</td> <td>1,050%</td> </tr> <tr> <td>8 an</td> <td>1,50%</td> <td>1,050%</td> </tr> <tr> <td>9 ans</td> <td>1,50%</td> <td>1,050%</td> </tr> <tr> <td>10 ans</td> <td>1,50%</td> <td>1,050%</td> </tr> </tbody> </table>			Taux bruts	Taux nets	2 ans	1,70%	1,190%	3 ans	1,85%	1,295%	4 ans	1,50%	1,050%	5 ans	1,50%	1,050%	6 ans	1,50%	1,050%	7 ans	1,50%	1,050%	8 an	1,50%	1,050%	9 ans	1,50%	1,050%	10 ans	1,50%	1,050%
	Taux bruts	Taux nets																														
2 ans	1,70%	1,190%																														
3 ans	1,85%	1,295%																														
4 ans	1,50%	1,050%																														
5 ans	1,50%	1,050%																														
6 ans	1,50%	1,050%																														
7 ans	1,50%	1,050%																														
8 an	1,50%	1,050%																														
9 ans	1,50%	1,050%																														
10 ans	1,50%	1,050%																														
Paiement des intérêts	Au choix, les intérêts peuvent être payés tous les mois, tous les 3 mois, tous les 6 mois ou tous les ans. Ils peuvent aussi être capitalisés et donc n'être payés qu'une seule fois, au terme de l'investissement.																															

Score produit et risques

Score Produit Crelan



Plus défensif

Plus dynamique

Ce score produit propre à Crelan permet de comparer des produits d'épargne et de placement Crelan entre eux. Hormis la volatilité sur les marchés, il tient compte d'autres éléments comme par exemple la protection du capital, l'exposition à des devises étrangères, la solvabilité et la diversification des émetteurs. Le score est recalculé périodiquement et peut varier à la hausse ou à la baisse.

Risque d'inflation : Des hausses soutenues de prix peuvent entraîner une perte de valeur du montant versé.

Risque de faillite : Les montants que vous versez sur vos comptes d'épargne bénéficient jusqu'à 100.000 euros par personne de la protection du Fonds de Garantie pour les services financiers. En cas de faillite ou de risque de faillite de l'institution financière, vous courez le risque de perdre votre épargne au-delà de ce montant maximal protégé. Vous pourriez également vous voir imposer une diminution/conversion en actions de capital (bail-in) de votre épargne au-delà de 100.000 euros. Pour plus d'infos, consultez la « Fiche d'information sur la garantie des dépôts » que vous pouvez consulter gratuitement auprès de votre agent bancaire ou sur le site web de Crelan <https://www.crelan.be/fr/particuliers/article/reglements>.

Risque de liquidité : Votre argent reste bloqué pendant une période déterminée et vous ne recevez votre capital qu'à l'échéance. Si vous demandez un remboursement anticipé avant l'échéance, Crelan se réserve le droit de refuser cette demande ou de la soumettre à certaines conditions qui tiendront compte des conditions du marché à ce moment-là et d'une indemnité qui est intégrée au calcul d'actualisation de la valeur du compte à terme au moment du remboursement. Le remboursement anticipé n'est pas garanti et la somme remboursée pourra être inférieure au capital initialement investi.

Frais

Frais d'entrée	Pas de frais.
Gestion	Pas de frais.
Frais de sortie à l'échéance finale	Pas de frais.
Frais de sortie avant l'échéance finale	Des coûts supplémentaires sont facturés : la formule de calcul inclut une marge de 2% dans le taux d'actualisation.

Fiscalité

Généralités	Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer à l'avenir.
Précompte mobilier	Les intérêts sont soumis au précompte mobilier belge qui est actuellement de 30% pour une personne physique résidant en Belgique. Les non-résidents peuvent bénéficier d'une exonération moyennant une attestation.

Plaintes

En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan, ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin asbl, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Information importante

La présente fiche produit contient uniquement des informations à des fins de marketing. Elle ne contient pas de conseils de placement ou de recherche en investissement, mais uniquement un résumé des caractéristiques du produit. Elle n'octroie pas de droits supplémentaires à la clientèle. Les informations de la présente fiche produit étaient valables au moment de la rédaction, mais elles peuvent changer dans le futur. Des informations détaillées sur ce produit et les conditions sont fournies dans le Règlement Général des Opérations bancaires. Ces informations peuvent être obtenues auprès des agences Crelan ou via le site www.crelan.be. Les services financiers sont assurés par SA Crelan. La présente fiche produit est soumise au droit belge et relève de la juridiction exclusive des tribunaux belges. Editeur responsable : SA Crelan, boulevard Sylvain Dupuis, 251, 1070 Bruxelles, Belgique. IBAN BE20 1039 9997 1856, TVA BE 0205 764 318 – RPM Bruxelles.